

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	28
Numéro Délibération	N° 22/2024
Mise en ligne le	9 avril 2024

Convocation transmise le 29 mars 2024

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

### Objet de la délibération

#### Finances – Compte de Gestion 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

**Présents** M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL

**Représentée** Mme Pascale LOCK Pouvoir à Mme Catherine ITIER

**Excusé** /

**Absente** Mme Sabrina ELKHEITER

**Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Cécile VEILLON**

Monsieur Naïl AOURAË rapporte l'affaire ;

Le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole.

Vu le Compte de Gestion rendu par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2022, et les recettes et dépenses au 31 décembre 2023,

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2023 établi au regard du compte susmentionné,

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice,

Je vous propose :

1°) de statuer sur la situation comptable à la date du 31 décembre 2023 et d'admettre les recettes et les dépenses, pour les sommes suivantes :

	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'Investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-772 531.98		- 879 746.62	-1 652 278.60
Fonctionnement	5 191 097.69	2 250 056.47	1 135 384.90	4 076 426.12
<b>Total</b>	<b>4 418 565.71</b>	<b>2 250 056.47</b>	<b>255 638.28</b>	<b>2 424 147.52</b>

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

- 2°) de statuer sur les opérations de l'exercice 2023, période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et d'admettre les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice, égaux à ceux du Compte Administratif du Maire qui présente le résultat global de clôture suivant : **2 424 147.52 €**,
- 3°) de bien vouloir en conséquence, émettre un avis favorable au Compte de Gestion de Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole pour l'exercice 2023.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote :	Néant
Abstentions :	Néant
Contre :	Néant
Pour :	28

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Guy LAURET

